

## CR REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

**Présents :** Laurent Debeerst, Patrick Sarrade, Laurence Lesueur, Dany Porte avec pouvoir de Christophe Gosselin, Brigitte Barbette, Nathalie Betton, Betty Leman, Jérémie Lécluse avec pouvoir de Ghislaine Lefevre, Jean-Marie Guenier, Claire Grisel, Marie Chemin, Erik Hennion, François Lamy, Hélène Pierozak, Frédéric Vieuxbled,

**Absents :** David Lanteri, Pierre Fourès

**Absents excusés :** Ghislaine Lefevre, Christophe Gosselin,

**Secrétaire de séance :** Jérémie Lécluse et Dany Porte.

### Début de réunion : 9h35

#### **1. Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal du 8 février 2021.**

H. Pierozak : Le compte rendu est disponible uniquement sur le drive, certains n'y ont pas accès.

E. Hennion : Le compte rendu devrait être envoyé à tous par mail en même temps que la convocation.

L. Debeerst : Je prends en compte votre remarque. Nous l'enverrons par mail pour les prochains conseils. La question de tout passer par le drive avait déjà été posée au conseil en juillet 2021 et cela avait été accepté de tous, aucun souci pour s'organiser différemment aujourd'hui.

Il est décidé de reporter l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 février 2021

#### **2. Changement de lieu de conseil municipal.**

Il est proposé au conseil de déplacer définitivement la salle de conseil dans la cantine de l'école de Thénouville.

B. Leman : Après une journée de cantine sera-t-il possible en période de COVID d'avoir accès à la salle ?

L. Debeerst : Oui aucun problème nous ferons la désinfection avant le conseil et après selon qu'il y ait classe.

Pour : 16

Abstention : 1

Contre : 0

#### **3. Approbation du compte administratif 2020.**

9h53 : M. Le Maire quitte la salle le temps du vote des budgets comme le veut la réglementation, pour assurer la continuité de la Présidence de la séance, et comme le prévoit le protocole, François LAMY (le doyen) est désigné.

E. Hennion, adjoint aux finances, présente le reste à réaliser 2020

Laurence Lesueur : Est-il possible d'envoyer par mail le document rajouté à la présentation que nous n'avons pas eu avant ?

E. Hennion : Oui bien sûr, nous l'enverrons par mail avec le compte rendu.

F. Vieuxbled : Cela fait plusieurs conseils où l'on nous dit que la commune n'a plus d'argent et là on nous dit qu'on est bon, je ne comprends pas ?

E. Hennion : Tous les ans les budgets sont équilibrés. Le « manque d'argent » est un problème de trésorerie et non de fonctionnement, en effet les ressources de la commune (impôts, dotation, subventions, etc..) ne sont pas versées en une seule fois mais étalées dans le temps. De même pour les charges, le problème se pose quand les charges à régler sur une période donnée sont plus importantes que les ressources reçues, ce qui explique que nous avons dû prévoir une ligne de trésorerie fin d'année dernière afin de couvrir les factures d'investissement (école) en attendant la perception des subventions.

De même, grâce ou à cause de La COVID-19, notre résultat du budget de fonctionnement s'est trouvé impacté de façon positive. Les dépenses de fonctionnement non utilisées ont permis un résultat de 61027€, ce qui ne nous laisse pas pour autant une grande marge de manœuvre pour des investissements futurs.

J. Lécluse : nous avons des charges de personnel importantes pourquoi ?

E. Hennion : cela s'explique par du personnel absent obligé d'être remplacé (3 secrétaires de mairie entre autres qui sont en arrêt maladie) – 1 départ en retraite est prévu en cours d'année et une autre qui risque de passer en invalidité permanente.

F. Vieuxbled : Dans la ligne 70, il y a une augmentation de près de 11 000 euros pourquoi ?

E. Hennion : L'explication principale est la recette cantine moins importante liée à la COVID-19.

F. Lamy : Nous allons passer au vote.

N. Betton : il n'y a que les personnes présentes qui peuvent voter sans les procurations ?

H. Pierrozak : Les votes du maire et celui du président du vote ne peuvent pas être pris en compte dans l'approbation du compte administratif.

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

#### **4. Approbation du compte de gestion 2020.**

Retour de M. Le Maire au sein de la réunion à 10h27.

Présentation de la situation patrimoniale et du compte de résultat par Erik Hennion.

J. Lécluse : La durée du prêt de l'école a été établi sur combien d'année ?

L. Debeerst : La durée est de 20 ans encore à rembourser sachant que cela a commencé en 2017 sous le précédent conseil.

Pour : 17  
Abstention : 1  
Contre : 0

#### **5. Affectation du résultat 2020.**

Présentation des affectations par M. Le Maire.

L. Lesueur : Le document me paraît brouillon du fait que les documents présentés ne sont pas à prendre en compte en totalité (des erreurs entre les chiffres 2020 et 2021 dans le même document...).

Pour : 15  
Abstention : 1  
Contre : 1

#### **6. Taux des contributions directes.**

L. Debeerst : Pour pouvoir compenser la perte de revenu de la taxe d'habitation pour la commune, le taux départemental de la taxe sur le foncier bâti viendra s'ajouter au taux communal, l'ensemble constituant le nouveau taux qui sera appliqué. Cela signifie que bien que le taux communal augmente, cela n'a pas d'incidence sur la somme globale payée par l'habitant qui reste stable.

E. Hennion : La volonté est de continuer à ne pas augmenter les impôts comme cela a été annoncé au moment des élections surtout avec des économies de charges salariales à prévoir sur fin 2021.

F. Vieubled : je trouve bien l'engagement sur la non-augmentation des impôts et le travail fait par la commission finance.

P. Sarrade : il y a quand même une petite augmentation des bases à prévoir mais indépendante des choix de la commune de ne pas augmenter la part communale.

Pour : 17  
Abstention : 0  
Contre : 0

#### **7. Subventions aux associations 2021.**

M. Le maire présente le budget global des subventions pour les associations. Le montant attribué à chacune des associations pourra être déterminé en fonction de différents critères. Je propose que cela soit vu en commission au préalable.

F. Vieubled : L'année derrière nous avons voté 3000 euros, est ce que la totalité la somme a été dépensée ?

E. Hennion : la somme dépensée a été de 2000 euros.

N. Betton : je suis à l'initiative de la demande pour promouvoir la création d'associations avec la mise au budget d'une subvention à hauteur de 1% du budget total soit 6000 euros.

E. Pierrozak : ça fait 2 ans que nous réduisons l'ensemble des subventions, aujourd'hui nous avons plus de visibilité et nous pouvons nous le permettre.

M. Chemin : Ce n'est pas parce que nous votons un budget à hauteur de 6000 euros que l'ensemble sera dépensé.

Brigitte Barbette : je propose de nous réunir en commission associative le 17 mai à 17h30 pour déterminer quelles seront les règles d'éligibilité à l'obtention d'une subvention communale avant de faire valider par le conseil les propositions d'affectation.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

## **8. Budget primitif 2021.**

Présentation du budget 2021 chapitre par chapitre par E. Hennion (adjoint aux finances).

### Investissement :

J. Lécluse : Est-il possible de faire des travaux par nous même pour éviter des frais à la commune ?

E. Hennion : oui c'est tout à fait envisageable.

Vote de la partie investissement chapitre par chapitre :

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

### Fonctionnement :

F. Vieuxbled : Comment se fait-il que le chauffage d'un conseiller municipal soit payé par le conseil municipal ?

E. Hennion : Ce conseiller municipal est locataire d'un logement dont la mairie est propriétaire. Le loyer et les charges sont payés, dans les charges est inclus le chauffage du logement.

F. Vieuxbled : Il me semblait qu'en commission école nous avons défini que l'on arrêtaient les frais d'écolage ?

M. Chemin : Ce sont des frais votés par l'ancien conseil municipal, nous continuons à le prendre en compte jusqu'au départ de l'école des élèves concernés.

J. Lécluse : En cas de perte de l'action en justice en cours avons-nous prévu une provision ?

E. Hennion : Le budget de fonctionnement peut être modifié et certains articles dont nous savons que le montant ne sera pas utilisé à 100% (exemple compte 615221) seront modifiés par une DM votée en conseil si nécessaire afin de couvrir la charge du poste concerné.

F. Vieuxbled : Quels sont les orientations pour 2021 pour les bâtiments de la commune ?

L. Debeerst / P. Sarrade : nous n'avions pas encore de vision par rapport au budget et la situation financière de la commune. Aujourd'hui, avec une vision plus claire, nous pouvons avancer sur les différents projets en commission travaux. Pour l'instant rien est décidé uniquement des pistes, nous ne pouvons pas en dire plus sur le sujet.

L. Lesueur : Ce qui veut dire qu'il y a beaucoup d'informel et on vote des choses sans avoir des informations abouties !

L. Debeerst : Il faut surtout retenir au contraire, que pour chaque future affectation ou pour toutes questions sur le patrimoine, des avis seront recueillis et des compétences seront consultées sans omettre les conseillers municipaux des commissions concernées par le sujet. Dire que voter des choses sans avoir des informations abouties est faux.

La tenue maîtrisée de nos comptes nous permet d'avoir une vision que nous n'avions pas il y a encore quelques semaines.

Le patrimoine de la commune a été inventorié à cet effet, il n'y a pas de nécessité de se séparer de quoi que ce soit pour renflouer les caisses aujourd'hui. Cependant nous devons encore travailler à connaître au mieux ce patrimoine et à faire la part des choses entre ce qui pèse sur nos finances, ce qui est neutre et ce qui rapporte, à l'exception du bien culturel public qui échappe à ces critères.

F. Vieuxbled : Nous avons un rôle vis-à-vis des habitants et sans informations il est difficile de pouvoir répondre.

J. Lécluse : Je souhaite souligner le fait que nous n'avons toujours pas eu les CR des commissions travaux et voiries/environnement (commissions réalisées le 10/10/2020 et le 14/10/2020).

P. Sarrade : Le budget et la vision de la santé financière de la commune sont tout récents, nous ne pouvons pas avancer sur les différents sujets sans avoir une vision claire.

Vote de la partie fonctionnement chapitre par chapitre :

Pour : 16

Abstention : 1

Contre : 0

## **9. Vente véhicule communal.**

L. Debeerst : Le véhicule de la mairie est hors d'usage je demande un vote pour la vente du véhicule à hauteur de 500 € au garage (frais de garage déduit).

D. Porte : Ce véhicule est réparable c'est dommage de ne pas le faire réparer.

L. Debeerst : Il est réparable par un professionnel, le coût du moteur à remplacer est de 4300 Euros. La côte argus du véhicule est de 5400 Euros, il a 110000 Kilomètres. Ce moteur diesel Fiat sur carrosserie Opel n'est pas fiable et casse habituellement sa chaîne de distribution bien avant les 100000 km. Ici c'est le vilebrequin qui a cassé. Ce moteur diesel (2014) ne fonctionne pas à l'AD Blue, ce qui signifie qu'il s'encrasse par nature en faisant que de petits trajets sans avoir le temps de chauffer. La ligne d'échappement à remplacer est de 1000 Euros pour passer au contrôle technique. Le risque d'avoir encore d'autres problèmes nous a fait décider de le vendre.

Pour : 12

Abstention : 3

Contre : 2

## **10. Informations diverses.**

### Cure de jouvence :

M. Chemin : Une 1<sup>ère</sup> action le mardi 30 mars a eu lieu avec 3 intervenants (conteur, magicien, chanteuse), avec les protocoles en vigueur (6 personnes maximum). Le choix a été d'aller chez les habitants de plus de 75 ans. Retour très positif. Un facebook a été créé pour publier quelques informations. 2<sup>ème</sup> intervention prévue le 20 avril 2021. Je remercie le comité de pilotage pour leur aide.

N. Betton : Si des créneaux sont libres, on pourra solliciter l'APE pour demander aux parents d'élèves de permettre aux enfants d'en profiter.

L. Lesueur : Nous recherchons d'ailleurs des bénévoles ou des idées pour ce projet.

### Vaccination COVID :

B. Barbette M Chemin L Debeerst : Suite à l'arrivée du centre de vaccination de Thuit-Hébert, nous avons pris contact avec nos habitants de plus de 75 ans par téléphone ou par visite afin de procurer au centre d'appel de Roumois Seine la liste de nos habitants sans rendez-vous de vaccination. Ils ont été appelés dès qu'une place était libre. Nous avons également pris en charge le transport pour certains. La même chose a été faite pour nos habitants de plus de 70 ans.

## **11. Questions diverses.**

D. Porte : Le terrain de tennis était prévu d'être nettoyé au printemps, je me porte volontaire de le faire ou bien le personnel communal mais il faut penser à le faire avant que la mousse revienne.

L. Debeerst : fin de semaine prochaine je reviens vers vous pour l'organisation décidée.

N. Betton : Concernant les élections régionales, quels sont les règles définies avec la COVID-19 ?

L. Debeerst : j'ai reçu un mail ce matin dont je n'ai pas encore pris connaissance, je me positionnerai quand je l'aurais lu. Il y a un avis du conseil scientifique de 16 pages.

N. Betton : Quand aurons-nous la réponse ?

L. Debeerst : Cela dépendra du contenu du mail. Je dois donner une réponse en préfecture lundi. Je le ferai également pour les membres du conseil.

N. Betton : Avons-nous des délais pour la mise en œuvre de la fibre ?

L. Debeerst : Non je n'ai pas de délai. Cette question regarde Eure Normandie Numérique qui ne nous informe pas. Aux dernières nouvelles 80% de la commune est éligible.

P. Sarrade / J. Lécluse : Certains petits opérateurs proposent déjà la fibre dans la commune, il faut attendre pour les principaux.

B. Barbette : Pour le nouveau véhicule de la commune est-ce qu'une charte a été présentée et signée par les utilisateurs ?

L. Debeerst : oui cela a été fait, tout déplacement devra être justifié.

Départ à 12h39 de Mme Pierrozak et de M. Guenier.

**L. Debeerst** : Nous sommes sans secrétaire de mairie depuis fin mars puisque son contrat était arrivé à échéance et celle-ci a souhaité rejoindre une plus grande mairie. La nouvelle secrétaire de mairie a été recrutée sur la base d'un CDD d'un an, elle commencera ses fonctions début mai.

Fin de la séance à 12h45.